

**PLAIDOYER POUR L'ÉCOUTE DES VICTIMES DE VIOLENCE MORALE**

**Mon cœur pleure, mon corps s'épuise, mon esprit s'affole devant l'impuissance, la colère et l'indignation que je ressens.**

**Alors oui j'ose lancer un appel à tous ceux qui veulent que cela change.** Je ne fais pas de politique : je m'occupe de victimes de violence morale et, aujourd'hui, j'ai envie que mes mots servent à leur cause, j'ai envie que la honte change de camp, j'ai envie que la peur cesse, et j'ai aussi l'espoir de voir le monde évoluer.

Mais là, maintenant, au moment où j'écris ces lignes, je suis avant tout infiniment triste pour Céline, Virginie, Marlène, Mireille, Lucie, Marc, Michel, et tous les autres, trop nombreux, qui ont franchi le seuil de notre association avec l'espoir d'être entendus, soutenus dans une lutte incertaine... et c'est ce que jour après jour, depuis plus de vingt ans, notre équipe s'efforce de leur apporter.

Mais comment notre association peut-elle continuer d'accompagner des femmes, des hommes, des enfants dont les droits sont sans cesse bafoués ? Comment leur demander d'avoir foi en la justice, lorsque celle-ci ignore ce qu'ils vivent, ce qu'ils subissent, ce que leurs pauvres mots peinent à exprimer ?

**Le constat est sans appel : les victimes de violence morale sont méprisées, elles sont en butte à des jugements lapidaires, où trop souvent seule la parole de l'auteur est prise en considération. On leur demande d'aller s'entendre pour le bien des enfants, on leur parle de « conflit » sans que jamais un diagnostic différentiel entre conflit et violence ne soit seulement envisagé.**

Ce siècle devrait être celui de l'éveil des consciences et favoriser la compréhension des violences invisibles, insidieuses. Nous devrions avoir une tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement, pas seulement celui de la rue, mais celui qui sévit silencieusement dans les familles ; de la manipulation, qui n'est pas l'apanage des gourous et des sectes, mais bien un outil de communication à la portée de tous ; et enfin de la violence psychologique, l'emprise qui reste le socle sur lequel se bâtissent toutes les formes de violences, physiques et morales. Nous pouvions l'espérer en 2010 avec la création des délits de harcèlement et de violence psychologique, mais ce fut un coup d'épée dans l'eau puisque ces délits, malgré certains amendements introduits au fil des ans, restent difficilement appliqués.

L'évolution des connaissances aurait dû permettre une véritable évolution politique et sociétale, alors que nous vivons une période charnière, avec une crise sanitaire mondiale, une guerre à nos frontières, un monde politique qui pose question. Nous avons fait des avancées spectaculaires, en particulier dans les neurosciences, qui ont apporté une meilleure compréhension des traumatismes en lien avec la violence, ou dans le domaine de la psychologie, qui nous offre une meilleure compréhension des problèmes de personnalité et qui, enfin, donne une place à l'enfant victime, victime des comportements abusifs parentaux. **Nous pouvions espérer que les bleus à l'âme, ceux qui sont invisibles aux yeux, mais pas à l'analyse, seraient enfin pris en considération...**

**Pourtant, il n'en est rien.**

Nous avons certes toujours été confrontés à des jugements, des expertises, des enquêtes qui posent la question de l'impartialité des intervenants. Mais, **depuis deux ans, nous croulons sous les dossiers où les injustices se multiplient, où la méconnaissance de la violence morale, des processus à l'œuvre, des profils, etc., fait des ravages, broie des familles.** Il est vrai que ce sont des dossiers qui demandent du temps, dans un monde où ce dernier est précieux, où la justice est dépassée et n'a pas les moyens de travailler dans des conditions adéquates. Mais **les magistrats tiennent entre leurs mains le destin de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants : ils leur doivent de leur accorder le temps de comprendre, d'investiguer, de rester humbles et de mesurer leur décision...**

Notre temps aussi est précieux, nos moyens, limités, nos conditions de travail, lamentables – et pourtant chaque victime reçoit l'accueil et l'accompagnement qu'elle mérite, l'écoute bienveillante nécessaire, voire vitale, dont elle a besoin. Nous faisons une enquête minutieuse, examinons tous les éléments avant de proposer notre soutien. Nous prenons le temps parce que c'est nécessaire, parce qu'un auteur pourrait se faire passer pour une victime, ils ont l'art et la manière.

Dans notre accompagnement, nous pouvons analyser, soutenir, produire des rapports sans aucune certitude que cela permettra de mieux comprendre, de mieux entendre, parce que nous ne possédons pas la sacro-sainte accréditation : nous ne sommes pas experts reconnus – les seuls auxquels les décideurs accordent crédit.

Pour rendre leurs jugements, la justice se tourne en effet vers des professionnels, des experts, des éducateurs, des assistantes sociales, dont la majeure partie n'est pas ou mal formée aux violences intrafamiliales.

**Oui, violences intrafamiliales :** le mot est précis, car il faut employer les termes appropriés. Les violences conjugales, cela ne concerne que les couples sans enfant. Dès que ce dernier est impliqué, nous devrions parler de violences intrafamiliales. Lorsqu'il y a violence, aucun enfant n'est épargné : il n'existe pas de « mauvais mari mais bon père ». De même qu'il n'existe pas de conflit lorsqu'une relation est asymétrique et qu'un des membres de la famille a pris le pouvoir... En parlant de prises de pouvoir, comment ne pas évoquer celles des services sociaux, ASE, AEMO, AED et autres, qui, sous couvert de leurs fonctions, s'immiscent au sein des familles, jugent et condamnent les victimes qui ne savent plus se défendre et se retrouvent acculées par des évaluations et des décisions qui leur font revivre la violence de l'auteur.

En fait les auteurs ont de beaux jours devant eux car leurs droits, paradoxalement, passent toujours avant ceux de leurs enfants et de leurs victimes. La toute-puissance érigée comme un paradigme de bonne conduite... Combien sont-ils à subir le joug de ces professionnels qui ont peur de considérer l'existence de la violence et de la victimisation quand ils ne l'ignorent tout simplement pas ? Professionnels qui savent si peu de choses de la sidération, de la dissociation, du détachement émotionnel, de la mémoire traumatique, et qui n'écoutent personne... Professionnels qui remettent les enfants à leurs bourreaux et détruisent des vies, au nom de quoi ? De leurs intérêts ? De leur confort ?

**Nous avons des dizaines, des centaines de dossiers, des femmes, des hommes, des enfants qui se battent chaque jour pour que soient reconnus leurs souffrances, pour que justice leur soit rendue, pour obtenir une protection qui fait partie de leurs droits...** Sur ces centaines de dossiers, une poignée voit une issue favorable : un juge qui écoute, qui prend le temps de comprendre, un intervenant qui se pose les bonnes questions, un psychologue, un psychiatre qui procède à une expertise poussée et se donne les moyens de mettre en garde... Il faut que tout soit aligné, et cela concerne deux, trois dossiers sur des centaines... Mais tous les autres ?

Il y aurait tant de dossiers à évoquer. Celui-ci, où un jugement accorde la garde à la mère mais omet la demande principale qui est de valider cette garde à l'étranger où la mère va résider avec ses enfants – omission qui permet au père de faire valoir un enlèvement d'enfant international. Cet autre où une experte fait dire aux tests ce qu'elle veut en les interprétant dans le sens qu'elle veut sans tenir compte des traumas, et pour valider une garde au père d'une enfant qui voulait juste une réduction de temps avec lui. Et que dire de cette mère accusée d'aliénation parentale, alors même que le terme est interdit, par l'expert qui de notoriété publique en fait son crédo officiel ? Et de celle-là, qui pleure ses enfants alors que l'emprise du père a été dénoncée par tous les professionnels, mais pour lesquels aucun juge n'a eu le courage de prendre la bonne décision ?

Mais même lorsque nous avons le profil dûment expertisé – un narcissique qui ne voit les autres que comme des objets de consommation, son enfant comme son bien, sa chose –, la justice peut en décider autrement : demain, l'enfant va retourner chez son bourreau ! Qu'importe de valider ou non l'inceste qui aurait eu lieu : cet homme, au vu de son profil, ne devrait pas avoir de droits sur son enfant, c'est méconnaître les conséquences de ce type de personnalité ... Dans cet autre dossier, le Juge aux affaires familiales a pris le temps d'entendre les enfants, de juger de leur peur et de rendre un jugement dans le sens de leur protection. Mais une ASE qui, elle, n'a pas entendu les enfants en a décidé autrement, elle est devenue le bras armé du père et n'a cessé de juger la mère... Et si deux juges s'opposent sur un même dossier, qui va l'emporter ? Le JAF, dans sa bienveillance et sa compréhension, ou le JDE, qui n'entend que des professionnels et un père, tous dressés contre la mère ? Qui s'interroge sur ce que cela apportera de

mettre un enfant en foyer et de livrer l'autre au père alors même qu'il demande à moins le voir ? Qui comprend les larmes de l'enfant placé chez l'auteur de violence, puis son silence et son adaptation... lorsqu'il n'y a plus d'issue ? Lorsque les soi-disant « sachants » décident de votre avenir, que peuvent faire ces femmes, ces hommes, ces enfants ? Ils sont accoutumés à la violence et aux mécanismes de défense qui en résultent. Alors ils se figent, ils se taisent, ils pleurent, ou s'effondrent... Des mères sont désemparées, font le deuil d'un enfant vivant, des pères s'effacent, d'autres luttent pour maintenir le lien à tout prix, même lorsque l'enfant violenté, prisonnier de son conflit intrapsychique (et non de loyauté), capté par l'auteur, parce qu'il croit enfin exister à ses yeux, finit par s'en prendre à sa mère... Comme un dernier aveu de son impuissance, de son déchirement interne... Combien sont-ils à se scarifier, à développer des conduites à risque dans le silence assourdissant qui les entoure. Chut : on souffre, pas de bruits ! On pourrait entendre leurs hurlements étouffés...

**Quand allons-nous entendre ces enfants pas comme les autres, quand allons-nous nous donner les moyens de faire ce qui est juste ?** Nous nous lamentons sur ce qui se passe ailleurs, à juste titre, mais cela ne doit pas nous conduire à ignorer ce qui se passe chez nous, dans nos maisons, dans nos familles. Quels responsables politiques vont enfin nous donner les moyens de lutter contre le fléau de la domination ? Car, au-delà des effets de structure, qui expliquent la plus forte prévalence masculine du phénomène, il y a la domination pure : dominer permet d'exister, de combler un vide, d'assurer son pouvoir, sa toute puissance, sa communication, son image... Combien d'êtres humains se positionnent de nos jours de cette manière ? N'est-il pas urgent d'agir ? De se donner les moyens de former, de prévenir, de sélectionner, d'avoir des professionnels habitués à travailler collégialement et qui mettent l'humain au centre de leurs préoccupations... pas leur propre pouvoir.

Il est grand temps d'avoir du courage, de poser des actes salvateurs, novateurs, de ne plus renvoyer dos à dos victime et bourreau, de ne plus broyer les enfants dans un système qui manque de recul et de perspectives.

**Les solutions sont connues : plus de moyens, plus de formations, plus de concertations-dialogues et plus de contrôles croisés.**

**Qu'attendons-nous ?**

**Chantal PAOLI-TEXIER**

**Présidente Fondatrice de l'AJC**

#### **A propos de l'AJC**

*L'association AJC pour les droits des victimes de violence morale intrafamiliale intervient auprès des victimes, de leur entourage et des professionnels.*

*L'AJC est la seule association de France à assurer une prise en charge complète et innovante des victimes de violence morale dans le cadre privé.*

#### **Contact**

ASSOCIATION AJC  
01.30.51.48.56  
BP 20134 Maurepas CEDEX